







326, RUE SAINT-HONORE, Au coin de celle du Marché-Saint-Honoré.

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE DU

EN FACE LA RUE DU 29 JUILLET, A PARIS.

PETIT CHAPERON ROUGE

Les nouveaux propriétaires de ce vaste établissement, désirant donner une extension plus grande à leur maison, préviennent leur nombreuse clientèle que, par suite d'un rabais considérable fait sur toutes les marchandises, ils me...

Table listing various goods and their prices, including SOIRIES, CHALES, LAINAGES, TOILES, BLANC COTON, BONNETERIE, and LINGERIE.

On rembourse sans difficulté le prix des marchandises qui, achetées, ne conviendraient pas.

OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION

POUR LES OPERATIONS DU TRIMESTRE D'OCTOBRE 1852 DE LA

CAISSE DES ACTIONS RÉUNIES

LE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL : 5,000,000 DE FRANCS.

LE CAPITAL

est toujours représenté par des titres ou des valeurs de premier ordre: ACTIONS DE 10,000 FRANCS DIVISIBLES EN COUPONS DE 1,000 FR., 2,000 FR., 5,000 FR., ETC. VERSEMENTS FACULTATIFS EN ACTIONS OU EN ESPÈCES.

On souscrit chez MM. J. MIRÈS et Co, à l'administration du JOURNAL DES CHEMINS DE FER (direction de la CAISSE DES ACTIONS RÉUNIES), 85, rue Richelieu.

Toutes les opérations se font au comptant. — Le partage des bénéfices a lieu tous les ans; l'intérêt de 5 pour 100 se paie tous les six mois, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année.

Les versements se font soit en espèces, soit en titres ou en actions cotées à la Bourse. — Adresser l'argent ou les titres formant un fort volume, par les Messageries; — les valeurs ou les billets de banque, par lettre chargée à la poste.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Legal notices section containing various court proceedings, including Tribunal de Commerce, Faillites, and Conventions de Créanciers.

Enregistré à Paris, le 18 Octobre 1852. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 48.

Pour l'expédition de la signature A. GUYOT, Le Maire du 4e arrondissement.